

CONTRAT LOCAL DE SANTE

Entre

M. le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé d'Auvergne

Et

M. le Maire de CHAMALIERES,

M. le Préfet du Puy de Dôme
(tous les autres signataires)

PREAMBULE : le contexte du Contrat Local de Santé de la ville de Chamalières :

1. Présentation des éléments de diagnostic partagés entre les cosignataires :

1.1. Données de présentation de la ville de Chamalières :

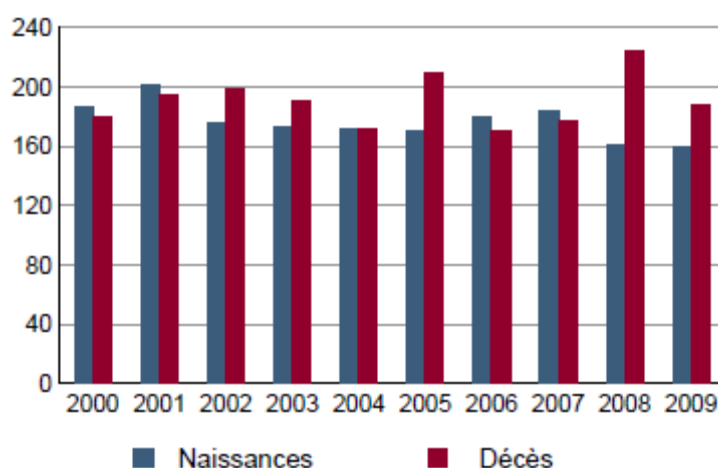
La ville de Chamalières, dans le département du Puy de Dôme se situe au 4^{ème} rang des communes du Puy de Dôme, avec une population de **18 300 habitants**. Sa superficie est de **377 hectares** et sa densité de population est de **4818 habitants/km²**.

1.1.1 Les indicateurs démographiques :

POP T2M - Indicateurs démographiques					
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0,2	-0,5	-0,1	+0,5	-0,6
- due au solde naturel en %	+0,9	+0,4	+0,2	+0,0	+0,0
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,7	-0,9	-0,3	+0,5	-0,6
Taux de natalité en ‰	18,4	14,1	12,5	10,9	10,3
Taux de mortalité en ‰	9,3	9,7	10,9	10,9	10,6

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2008 exploitations principales - État civil.

Naissances et décès



Source : Insee, État civil.

Les indicateurs démographiques de la ville montrent en 2010 un nombre de naissances (175) qui est inférieur au nombre des décès (201). On observe cette tendance depuis 2008, avec une supériorité des décès par rapport au nombre des naissances.

1.1.2 : La population par sexe et par tranche d'âge :

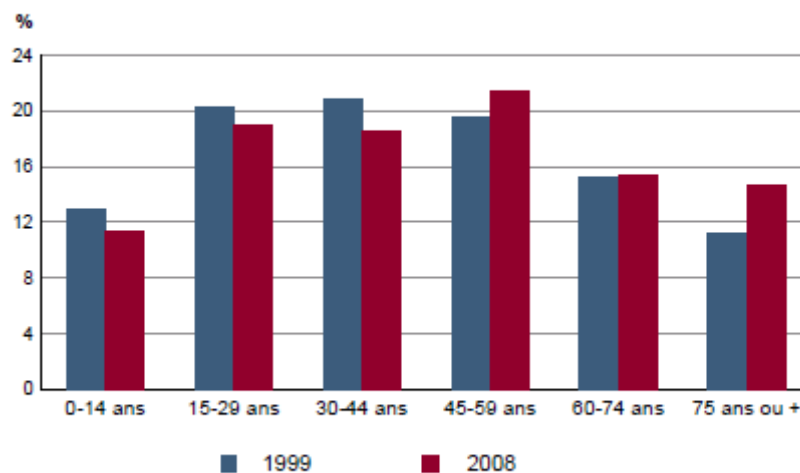
POP T3 - Population par sexe et âge en 2008

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	7 514	100,0	9 634	100,0
0 à 14 ans	943	12,5	989	10,3
15 à 29 ans	1 577	21,0	1 662	17,2
30 à 44 ans	1 540	20,5	1 634	17,0
45 à 59 ans	1 654	22,0	2 016	20,9
60 à 74 ans	1 110	14,8	1 526	15,8
75 à 89 ans	661	8,8	1 625	16,9
90 ans ou plus	29	0,4	181	1,9
0 à 19 ans	1 382	18,4	1 517	15,8
20 à 64 ans	4 787	63,7	5 431	56,4
65 ans ou plus	1 345	17,9	2 685	27,9

Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

Le tableau ci-dessus met en évidence que les jeunes de moins de 19 ans (filles et garçons confondus) représentent 16,9 % de la population en 2008 tandis que les 65 ans et plus (hommes et femmes confondus) représentent 23,5 %. Ces indicateurs confirment la tendance au vieillissement de la population.

POP G2 - Population par grande tranche d'âge



Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

L'histogramme de l'étude comparative de la population par grande tranche d'âge, entre 1999 et 2008, montre bien une baisse de pourcentage des tranches (0-14 ans et 15-29 ans) et une augmentation pour les plus de 75 ans.

2. Modalités d'articulation avec les orientations stratégiques du PRS de la région :

2.1. Le Projet Régional de Santé en Auvergne :

Le Projet Régional de Santé pour l'Auvergne poursuit l'ambition d'agir de façon pertinente et efficace pour répondre aux besoins spécifiques de la région et contribuer à plus long terme aux objectifs nationaux de santé : il s'appuie sur un diagnostic approfondi des besoins de santé.

Ce diagnostic a mis en évidence *trois enjeux, deux priorités et cinq axes stratégiques* qui déterminent le cadre des réponses à apporter au titre du projet régional de santé.

- Trois enjeux :

- le vieillissement,
- l'accès au système de santé,
- la surmortalité.

- Deux priorités transversales :

- réduire les inégalités territoriales,
- poursuivre les efforts en matière de prévention, de qualité, de sécurité et d'efficience.

- Cinq axes stratégiques :

- Accompagner le vieillissement,
- Promouvoir l'autonomie et la qualité de vie,
- Maîtriser les risques pour la santé,
- Eduquer à la santé dès le plus jeune âge,
- Préserver la santé mentale.

2.2. Les besoins de santé en Auvergne :

2.2.1. Un état de santé en amélioration mais nuancé :

L'état de santé est globalement bon en Auvergne, comme en France. En 2007, l'espérance de vie est de 77,1 ans chez les hommes et 84,1 ans chez les femmes. Ce constat global positif doit être nuancé.

En effet, les indicateurs de mortalité générale quel que soit le sexe et de mortalité prématurée (avant 65 ans) chez les hommes, placent l'Auvergne parmi les régions françaises en surmortalité significative par rapport à la moyenne nationale.

2.2.2. Les principales causes de décès en Auvergne :

Sur la période 2003-2007, les **trois principales** causes de décès sont :

- Les maladies de l'appareil circulatoires (30,4 %)
- Les cancers (26,3 %)
- Les causes externes de blessures et d'empoisonnement (7,2 %) (ce groupe intègre les décès par suicide).

Ces résultats varient en fonction du sexe. Ainsi les maladies de l'appareil circulatoire sont responsables de plus d'un décès sur quatre chez les hommes et d'un sur trois chez les femmes.

Les déterminants de santé, qu'ils soient liés aux comportements individuels, à l'environnement ou aux inégalités sociales, sont à prendre en considération dans l'analyse des risques pour la santé.

Ainsi, l'alcoolisme, le tabagisme, la sédentarité, les habitudes alimentaires et les prises de risque sont des facteurs de comportements individuels qui positionnent l'Auvergne au dessus de la moyenne nationale.

Le *contrat local de santé* (CLS) est l'instrument qui permet de consolider le partenariat local sur les questions de santé.

2.2.3. Les orientations retenues par le CLS de Chamalières :

Depuis plusieurs années la ville de Chamalières s'investit beaucoup dans des actions en direction d'une part des plus jeunes et d'autres part des personnes âgées. Elle compte poursuivre sa politique nutritionnelle en suivant les objectifs du Programme National Nutrition Santé (PNNS), comme l'éducation à la santé dans les écoles, l'information et l'orientation de la population, notamment par le biais de recommandations en matière nutritionnelle, y compris portant sur l'activité physique.

La politique nutritionnelle touche les enfants scolarisés de manière directe comme par la sensibilisation à la nécessité d'avoir une alimentation équilibrée (guide du petit déjeuner, charte des fruits et légumes) ou indirecte par la mise en place de formation vers les cuisiniers des restaurants scolaires dans le but d'élaborer des menus variés et équilibrés.

Les personnes âgées ne sont pas oubliées dans le CLS puisqu'il est prévu de veiller et d'améliorer les règles nutritionnelles des repas à domicile, de lutter contre la dénutrition par un protocole de repérage, de prévenir la iatrogénie médicamenteuse par des actions d'information et de sensibilisation au bon usage des médicaments (somnifères....) et d'organiser des ateliers du «Bien vieillir » et des ateliers « Equilibre » dans le but de sensibiliser les personnes les plus vulnérables à une bonne hygiène de vie.

Par ailleurs, les maladies cardiovasculaires MCV, représentent la première cause de mortalité en Auvergne. La ville de Chamalières a déjà installé sur la commune, 12 défibrillateurs dans le but de prévenir la mortalité liée à ces pathologies et veut pérenniser les sessions de formation aux gestes de premiers secours. Il est prévu de continuer à sensibiliser les enfants des écoles aux MCV par l'intermédiaire du « *bus de la santé* » et de les inciter à des manifestations comme le « Parcours du cœur » en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie.

Selon l'OMS, les maladies chroniques (MCV, cancer, diabète...) sont responsables de 63 % des décès et sont reconnues comme étant multifactorielles (biologiques, génétiques, physiologiques, environnementaux). Parmi les facteurs environnementaux, l'alimentation et l'activité physique sont aujourd'hui considérés comme jouant un rôle essentiel.

La ville de Chamalières apporte dans ce sens un réel soutien aux associations sportives et à la pratique d'activités physiques, tout public confondu. Des parcours sécurisés et aménagés ont été mis en place dans la ville pour encourager la marche à pied.

3. Présentation de l'historique en matière de démarches locales de santé et modalités d'articulation possibles :

La ville de Chamalières a obtenu en octobre 2011 l'adhésion au *réseau français Villes-Santé de l'OMS* grâce à la mise en place d'importantes actions liées à la santé et à la prévention, en partenariat avec un important tissu associatif.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTE DE LA VILLE DE CHAMALIERES

Vu la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires :

- article L.1434-17 du Code de la Santé Publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. »
- article L. 1434-7 du Code de la Santé Publique : « Les contrats locaux de santé sont soumis pour avis aux conférences de territoires concernés »
- article L. 1434-2 du Code de la Santé Publique : « Le projet régional de santé est constitué :
 - 1) D'un plan stratégique régional de santé, qui fixe les orientations et objectifs de santé pour la région ;
 - 2) De schémas régionaux de mise en œuvre en matière de prévention, d'organisation de soins et d'organisation médico-sociale ;
 - 3) De programmes déclinant les modalités spécifiques d'application de ces schémas, dont un programme relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies et un programme relatif au développement de la télémédecine. La programmation peut prendre la forme de programmes territoriaux de santé pouvant donner lieu à des contrats locaux de santé tels que définis à l'article L.1434-17.

Le plan stratégique régional de santé prévoit des articulations avec la santé au travail, la santé en milieu scolaire et la santé des personnes en situation de précarité et d'exclusion.

Vu la délibération....

Il est convenu ce qui suit :

TITRE 1 : CHAMP DU CONTRAT

Article 1 : Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- L'ARS représentée par le Directeur Général de l'ARS,

Et

- La ville de Chamalières représentée par M. Louis Giscard D'Estaing, Maire de Chamalières
- L'Etat représenté par M. Préfet du Puy de Dôme
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie représentée par M. Morand, le directeur
- La Mutualité sociale Agricole représentée par Mr Picard, le directeur
- L'Association Régionale de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires d'Auvergne, représentée par madame Andrieux, la Présidente

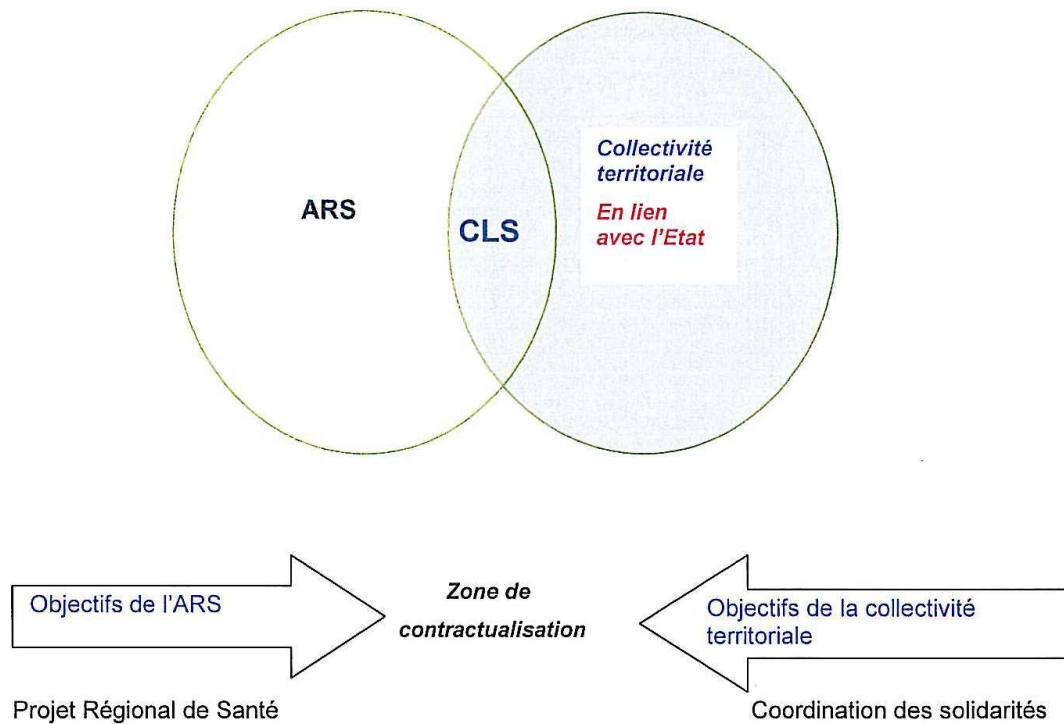
Article 2 : Périmètre géographique du contrat

La commune de Chamalières,

Article 3 : Prise en compte des démarches locales de santé des collectivités territoriales

Les CLS visent à mettre en cohérence la politique régionale de santé en permettant une meilleure articulation du Projet Régional de Santé et des démarches locales existantes telle que l'adhésion de la ville au réseau Ville-Santé de l'OMS.

Le présent contrat s'appuie notamment sur le Programme National Nutrition Santé (PNNS) qui en est l'un des axes principaux.



Article 4 : Partenaires

- Le CCAS de la Ville de Chamalières
- Le Clic
- La CPAM
- La MSA
- L'ARSEPT
- Le CHU
- Le Conseil Général du Puy de Dôme
- L'Inspection académique
- Les professionnels de santé
- La fédération française de cardiologie
- Le Centre de recherche nutrition humaine de Clermont-Ferrand
- Les écoles et collèges de Chamalières
- L'Association « Etre et savoir »
- L'ANPAA
- Libber'addict
- Association Avenir Santé
- Les URPS
- Le Conseil de l'ordre des médecins et des pharmaciens
- L'IREPS
- Association équilibre et découverte

TITRE 2 : OBJET DU CONTRAT ET ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

Article 5 : Axes de travail, objectifs et actions du contrat

Le Contrat Local de Santé de la ville de Chamalières vise particulièrement trois axes stratégiques du Programme Régionale de Santé :

- Améliorer l'espérance de Vie en Bonne Santé
- Eduquer à la santé dès le plus jeune âge
- Parcours de soins des Personnes âgées
- **5.1 Axe stratégique 1** : Améliorer l'espérance de Vie en Bonne Santé :

5.1.1 **Objectif** : Maîtriser les Risques pour la santé

Action 1 : *Prévention des Risques cardiovasculaires*

Action 2 : *Formation aux gestes de premiers secours*

Action 3 : *Informers et sensibiliser le public sur les risques liés aux conduites addictives*

- **5.2 Axe stratégique 2** : Eduquer à la santé dès le plus jeune âge

5.2.1. **Objectif** : Elaboration d'un Plan Nutritionnel et Mise en place d'une politique de sensibilisation à l'activité physique en milieu scolaire pour prévenir les risques cardiovasculaires.

Action : *Déployer sur le territoire de Chamalières des actions de santé publique par le biais d'acteurs de terrain, pour préserver la bonne santé des jeunes en milieux scolaires via des campagnes d'information et de sensibilisation aux bonnes pratiques alimentaires et d'hygiène de vie (choix des aliments, importance du petit déjeuner, de manger des fruits et légumes de saison en nombre suffisant, de lutter contre le tabagisme, l'alcool et de favoriser l'exercice physique régulier) et tout ceci dans un souci de prévenir les risques cardiovasculaires.*

- **5.3 Axe stratégique 3** : Parcours de soins des Personnes âgées

5.3.1 **Objectif** : Accompagner le vieillissement par des actions de santé publique permettant :

- de lutter contre la dénutrition et/ou la malnutrition, la iatrogénie médicamenteuse chez les personnes âgées
- de prévenir les maladies pouvant entraîner une perte d'autonomie ou son aggravation et retarder les complications de santé liées à l'âge.

Action 1 : *Lutter contre les risques de dénutrition des Personnes âgées vivant à domicile.*

Action 2 : *Lutter contre la iatrogénie médicamenteuse par une campagne d'information et de sensibilisation au bon usage des médicaments (somnifères,.....)*

Action 3 : *Développer la tenue des ateliers du « Bien vieillir » et des ateliers « Equilibre » sur le territoire de Chamalières.*

TITRE 3 : DUREE, SUIVI ET REVISION DU CONTRAT

Article 6 : Durée du contrat :

Article 7 : Révision du contrat :

Article 8 : Modalités de gouvernance du contrat :

Article 9 : Evaluation du contrat :

Voir Annexes : Fiches actions du Contrat Local de Santé :

Annexes relatives à l'Axe 1 : Améliorer l'espérance de vie en bonne santé.

- **ANNEXE N°1 : FICHE ACTION N°1 :** *Prévention des Risques cardiovasculaires*
- **ANNEXE N°2 : FICHE ACTION N°2 :** *Formation aux gestes de premiers secours*
- **ANNEXE N°3 : FICHE ACTION N°3 :** *Informier et sensibiliser le public sur les risques liés aux conduites addictives*

Annexes relatives à l'Axe 2 : Eduquer à la santé dès le plus jeune âge.

- **ANNEXE N°4 : FICHE ACTION N°4 :** *Elaboration d'un Plan nutritionnel et Mise en place d'une politique de sensibilisation à l'activité physique en milieu scolaire pour prévenir les risques cardiovasculaires.*

Annexes relatives à l'Axe 3 : Parcours de soins des Personnes âgées

- **ANNEXE N°5 : FICHE ACTION N°5 :** *Lutter contre les risques de dénutrition des Personnes âgées vivant à domicile.*

- **ANNEXE N°6 : FICHE ACTION N°6 :** *Lutter contre la iatrogénie médicamenteuse par une campagne d'information et de sensibilisation au bon usage des médicaments (somnifères,.....)*
- **ANNEXE N°7 : FICHE ACTION N°7 :** *Développer la tenue des ateliers du « Bien vieillir » et des ateliers « Equilibre » sur le territoire de Chamalières.*

TITRE 3 : DUREE, SUIVI ET REVISION DU CONTRAT

Article 6 : Durée du contrat :

Le présent contrat est valable pour une durée de 3 années à compter de sa signature.

Article 7 : Révision du contrat :

Le présent contrat pourra toutefois être révisé et complété par les parties signataires au cours de ces 3 années. Si les parties s'engagent dans une procédure de révision du contrat, elles devront s'appuyer sur le diagnostic qui sera réalisé par la ville de Chamalières. Des nouvelles actions seront alors déterminées et formalisées dans un nouveau CLS pluriannuel.

Article 8 : Modalités de gouvernance du contrat :

- **la mise en place d'un comité de pilotage** : organe décisionnel, il se réunit une fois par an au moins et valide les grandes orientations et les axes de travail du comité technique. Il a pour objectifs de piloter la démarche globale, de valider les actions et d'évaluer le processus et les résultats attendus.

Il est composé du Délégué territorial du Puy de Dôme ou de son représentant, du Préfet du Puy de Dôme ou de son représentant, du maire de Chamalières ou de son représentant et des principaux partenaires.

- **la mise en place d'un comité technique** : le comité technique est en charge de suivre la mise en œuvre des axes de travail, le respect des calendriers prévisionnels et d'évaluer les résultats des actions au travers d'indicateurs déterminés par le présent contrat. Il se réunit à l'initiative de ses membres autant de fois que nécessaire. Il construit une méthodologie de travail, analyse et recherche des solutions aux problèmes identifiés.

Il est composé du référent CLS de la ville de Chamalières, d'un représentant de la Direction Territoriale 63 de l'ARS ainsi que des partenaires institutionnels non signataires impliqués dans les actions de terrain mises dans l'ordre du jour.

Article 9 : Evaluation du contrat :

L'évaluation des axes de travail se fera à l'aide des fiches actions annexées au présent contrat.

A Chamalières,

Le 13 juin 2013

Monsieur le Directeur Général
de l'ARS Auvergne

Monsieur le Maire
de Chamalières

Monsieur le Préfet
du Puy de Dôme

Monsieur le Directeur de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Monsieur le Directeur du
Centre Hospitalier Universitaire
de Clermont-Ferrand

Madame la Présidente de l'Association
Régionale de Santé, d'Education et de Prévention
Sur le Territoire d'Auvergne (ARSEPT)

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Du Puy de Dôme

Monsieur le Directeur
Du Centre de Recherche en Nutrition Humaine

Monsieur le Président
de la Ligue contre le Cancer

Monsieur le Président
De la Fédération Française de Cardiologie

Monsieur le Président
de l'association Equilibre et
Découverte

Monsieur le Président
De l'association Etre et Savoir

FICHE 1 ACTION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CHAMALIERES

AXE 1: AMELIORER L'ESPERANCE DE VIE EN BONNE SANTE

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE

ACTION 1: PREVENTION DES RISQUES CARDIO VASCULAIRES

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE DE CHAMALIERES	AMELIORER L'ESPERANCE DE VIE EN BONNE SANTE
INTITULE DE L'ACTION	Déployer sur le territoire de Chamalières des actions de santé publique pour maîtriser les risques pour la santé : lutte contre les maladies cardio-vasculaires.
PILOTE DE L'ACTION	Représentant de la Mairie de Chamalières et CPAM 63 en lien avec le service de la DOA de l'ARS..
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et éduquer pour prévenir les risques cardio vasculaires liés à une mauvaise hygiène de vie : consommation excessive d'alcool, de tabac, absence et manque d'activité physique, alimentation trop riche. • Former les administrés, les associations Chamaliéroises, le personnel de la Mairie et les élus à l'utilisation des défibrillateurs. • Mettre en place une procédure de suivi de l'utilisation des 12 défibrillateurs répartis sur la commune de Chamalières
ACTION DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	Suivi et coordination de l'action
PUBLIC CIBLE	Toute la population de la ville de Chamalières
ETAPES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Développer sur le territoire de Chamalières en partenariat avec les associations des actions d'information et de dépistage (marché, foire...). • Réaliser en lien avec les professionnels de santé concernés des réunions et distribuer des supports d'information.

	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser, par le biais des partenaires, à la pratique sportive en direction de tout public. • Soutenir et développer les clubs sportifs de la ville ainsi que les interventions de personnels communaux en milieu scolaire. • Editer un guide local de pratique des activités physiques. • Favoriser les déplacements à pied dans la commune. • Développer les parcours urbains pédestres, sécurisés et aménagés par des signalétiques. • Convention avec l'Ordre des Pharmaciens pour la mise en place d'un référencement unique des sites d'implantation, en dehors des équipements sportifs. • Mise en place de sessions de formation à l'utilisation des défibrillateurs et initiation à la pratique du massage cardiaque.
PARTENAIRES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • CPAM • ARSEPT • ARS • Médecins Généralistes de Chamalières • Mairie de Chamalières • Associations locales • Association Etre et Savoir • Conseil de l'Ordre des Pharmaciens • IREPS • Cardiauvergne
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	<p>Subventions des Caisses d'assurance maladie Subventions ARS</p>
INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de manifestations réalisées à Chamalières • Nombre de personnes dépistées lors de manifestations (foire, marchés..). • Nombre de personnes sensibilisées à la pratique sportive • Nombre de clubs sportifs à Chamalières • Nombre de personnes inscrites dans les clubs

	<p>sportifs de Chamalières.</p> <ul style="list-style-type: none">• Variation annuelle.• Nombre de personnes formées à l'utilisation des défibrillateurs.• Nombre de personnes ayant bénéficié des défibrillateurs.
--	---

FICHE 2 ACTION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CHAMALIERES

**AXE 1: AMELIORER L'ESPERANCE DE VIE EN BONNE SANTE
ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE**

ACTION 2: FORMATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE DE CHAMALIERES	AMELIORER L'ESPERANCE DE VIE EN BONNE SANTE
INTITULE DE L'ACTION	Déployer sur le territoire de Chamalières des actions de santé publique pour maîtriser les risques pour la santé : Mise en place de stages « gestes de 1ers secours » et financement de brevets de secourisme.
PILOTE DE L'ACTION	Représentant de la Mairie de Chamalières.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Informier et former la population volontaire de Chamalières (plus spécialement les jeunes de 12 à 18 ans) des risques pour la santé dans le cadre de la première urgence.
ACTION DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	Suivi et coordination de l'action
PUBLIC CIBLE	La population volontaire de Chamalières et plus spécialement les jeunes adolescents .
ETAPES DE L'ACTION	<p>Identifier et établir une liste des personnes souhaitant bénéficier de cette formation.</p> <p>Mise en place, par la Mairie de Chamalières, des stages « gestes 1ers secours » en partenariat avec les associations de formation.</p> <p>Mise en place d'un plan de financement des brevets de secourisme pour la population ciblée (adultes et adolescents).</p>
PARTENAIRES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Mairie de Chamalières • Associations formatrices (Protection Civile, Croix Rouge.....)
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	Subventions communales Subventions ARS par l'intermédiaire des organismes de formation et notamment pour les adolescents.
INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes volontaires pouvant bénéficier de cette formation. • Nombre d'adolescents demandeurs de cette

	<p>formation.</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre d'adultes formés aux gestes de 1^{ers} secours• Nombre d'adolescents formés aux gestes de 1ers secours.• Nombre de personnes adultes ayant bénéficié du financement du brevet de secourisme.• Nombre d'adolescents ayant bénéficié du financement du brevet de secourisme.
--	---

FICHE 3 ACTION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CHAMALIERES

**AXE 1: AMELIORER L'ESPERANCE DE VIE EN BONNE SANTE
EN AGISSANT SUR LES FACTEURS DE RISQUES
ENVIRONNEMENTAUX IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE**

**ACTION 3 : Informer et sensibiliser le public sur les risques liés aux conduites
addictives**

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE DE CHAMALIERES	AMELIORER L'ESPERANCE DE VIE EN BONNE SANTE
INTITULE DE L'ACTION	Déployer sur le territoire de Chamalières des actions de santé publique pour maîtriser les risques pour la santé (en direction du grand public et du personnel de la ville de Chamalières).
PILOTE DE L'ACTION	Représentant de la Mairie de Chamalières en lien avec la Direction de l'Offre Ambulatoire de l'ARS
OBJECTIF DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser le personnel de la ville de Chamalières aux risques liés à la consommation abusive de l'alcool (information, formation). • Sensibiliser le grand public par des animations en centre ville.
ACTION DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	Suivi et coordination de l'action
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> • Grand public et personnel de la ville de Chamalières
ETAPES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les personnels de la ville de Chamalières sur les risques liés aux addictions (alcool, cigarettes, stupéfiants..) par des campagnes d'information et de formation à partir d'outils pédagogiques propres à chaque intervenant. • Sensibiliser le grand public sur les risques liés aux addictions à partir d'animations publiques.

PARTENAIRES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Association Avenir Santé • ANPAA • Libber'Addict
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions communales • Subventions ARS (ANPAA, Association Avenir Santé et Libber'Addict).
INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnels de la Mairie de Chamalières recensés. • Nombre de personnels sensibilisés et formés • Nombre de personnes ayant participé à ces actions de sensibilisation et de formation • Nombre d'organismes ayant participé à cette campagne de sensibilisation. • Mise en place et Evaluation des questionnaires de satisfaction.

FICHE 4 - ACTION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CHAMALIERES

AXE 2 : EDUQUER A LA SANTE DES LE PLUS JEUNE ÂGE

**ACTION 4 : ELABORATION D'UN PLAN NUTRITIONNEL ET MISE EN PLACE
D'UNE POLITIQUE DE SENSIBILISATION A L'ACTIVITE PHYSIQUE EN MILIEU
SCOLAIRE POUR PREVENIR LES RISQUES CARDIOVASCULAIRES**

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE DE CHAMALIERES	EDUQUER A LA SANTE DES LE PLUS JEUNE ÂGE
INTITULE DE L'ACTION	Déployer sur le territoire de Chamalières des actions de santé publique par le biais d'acteurs de terrain pour préserver la bonne santé des jeunes en milieux scolaires via des campagnes d'information et de sensibilisation aux bonnes pratiques alimentaires et d'hygiène de vie (choix des aliments, importance du petit déjeuner, de manger des fruits et légumes de saison en nombre suffisant, de lutter contre le tabagisme, l'alcool et de favoriser l'exercice physique régulier) et tout ceci dans un souci de prévenir les risques cardiovasculaires.
PILOTE DE L'ACTION	Représentant de la Mairie de Chamalières en lien avec la Direction de l'Offre Ambulatoire de l'ARS
OBJECTIF DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une bonne hygiène de vie par la pratique d'exercice physique régulière et grâce à de bonnes habitudes alimentaires, notamment l'importance du petit déjeuner et de la régularité de repas équilibrés. • Informer et sensibiliser les enfants aux bienfaits de la consommation des fruits et légumes de saison pour éviter le surpoids et le risque lié à l'obésité. • Sensibiliser les jeunes en milieu scolaire sur le danger des conduites addictives (tabagisme, alcool, stupéfiants).
ACTION DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	Suivi et coordination de l'action
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> • La population jeune scolarisée de la ville de

	Chamalières.
ETAPES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et édition d'un guide sur les fruits et les légumes de saison. • Elaboration et édition d'un guide sur le sucre. • Elaboration d'une Charte précisant les bonnes habitudes alimentaires dans le cadre scolaire et sollicitant la distribution de fruits et de légumes aux restaurants scolaires chaque semaine. • Informers et sensibiliser les enfants aux bienfaits du petit déjeuner grâce à l'élaboration et l'édition d'un guide du petit déjeuner. • Former les cuisiniers à l'élaboration de menus variés et équilibrés en restauration scolaire. • Informers et sensibiliser les écoliers aux risques cardiovasculaires par des outils d'information
PARTENAIRES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Association Equilibre et Découverte • Centre de recherche Nutrition humaine Clermont-Ferrand • Collèges de Chamalières. • Ecoles de Chamalières • Inspection Académique • Fédération française de Cardiologie • Association Etre et Savoir (Le Bus de la Santé)
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions communales • Subventions ARS, DRAFF et autres
INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants scolarisés recensés au Collège de Chamalières et dans les établissements primaires. • Nombre d'établissements scolaires concernés par ces actions de prévention nutritionnelle et de lutte contre les maladies cardiovasculaires

	<p>grâce à une activité physique régulière.</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre de fruits et légumes consommés aux restaurants scolaires.• Nombre de fruits et légumes distribués à l'école et aux collèges chaque semaine.• Nombre d'enfants scolarisés ayant bénéficié de ces actions de sensibilisation et de formation.• Nombre de personnels (cuisiniers notamment) formés à l'élaboration de menus variés et équilibrés en restauration scolaire.• Mise en place et Evaluation des questionnaires de satisfaction.
--	---

AXE 3 : PARCOURS DE SOINS DES PERSONNES AGEES

ACTION 5 : LUTTE CONTRE LES RISQUES DE DENUTRITION DES PERSONNES AGEES VIVANT A DOMICILE

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE DE CHAMALIERES	PARCOURS DE SANTE DES PERSONNES AGEES
INTITULE DE L'ACTION	Lutte contre les risques de dénutrition des personnes âgées vivant à domicile.
PILOTE DE L'ACTION	Représentant de la Mairie de Chamalières en lien avec Martial DANGIN - ARS
OBJECTIF DE L'ACTION	Réaliser une étude sur l'état nutritionnel des Personnes Agées vivant à domicile à Chamalières pour dépister et prévenir les risques liés à la dénutrition et/ou à la malnutrition.
ACTION DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	Coordination et suivi de l'action
ACTION DE LA MAIRIE DE CHAMALIERES	Implication du réseau des services d'aides à domicile et de portage des repas.
PUBLIC CIBLE	L'Ensemble de la population âgée vivant à domicile et bénéficiant des prestations des services d'aide à domicile et de portage des repas.
	<p>Constituer avec un médecin nutritionniste un protocole de repérage : recueil de données, surveillance du poids, IMC, surveillance des ingestas.....).</p> <p>Formation des aides à domicile et des aides soignantes au dépistage ou au repérage de la malnutrition.</p> <p>Information aux médecins traitants coordonnés par l'ARS Auvergne et mise en place d'actions correctives par les professionnels de santé et partenaires concernés.</p> <p>Mise en place « d'ateliers nutrition- Santé »</p>
PARTENAIRES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Médecin Nutritionniste (Dr Lecoq) • Conseil Général (En relation avec l'assistante sociale et le médecin du Conseil général pour adapter le plan d'aides). • Le CCAS de la ville de Chamalières dans le cadre du portage des repas en lien avec des diététiciennes. • ARSEPT • Professionnels de santé

MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	Financement ARS Subventions Conseil Général
INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION	Nombre de personnes entrant dans le champ de l'action. Nombre de personnes âgées dépistées Nombre de personnes présentant des troubles de la nutrition (obésité et dénutrition....). Evolution annuelle du taux de malnutrition sur la durée de l'action.

FICHE 6 : ACTION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CHAMALIERES

AXE 3 : PARCOURS DE SOINS DES PERSONNES AGEES

**ACTION 6 : LUTTER CONTRE LA IATROGENIE
MEDICAMENTEUSE PAR UNE CAMPAGNE D'INFORMATION ET
DE SENSIBILISATION AU BON USAGE DES MEDICAMENTS
(Somnifères,.....)**

A TITRE EXPERIMENTAL

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE DE CHAMALIERES	PARCOURS DE SANTE DES PERSONNES AGEES
INTITULE DE L'ACTION	Lutte contre la iatrogénie médicamenteuse par une campagne d'information et de sensibilisation au bon usage des médicaments (somnifères,.....)
PILOTE DE L'ACTION	Maxime BELTIER, pharmacien ARS en lien avec l'OMEDIT et les Caisses d'Assurance Maladie.
OBJECTIF DE L'ACTION	Réduire la prévalence du risque iatrogène médicamenteux chez les Personnes âgées du territoire de Chamalières.
ACTION DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	Définir la conception des formulaires d'information et de sensibilisation. Informer les Professionnels de Santé en lien avec la Mairie de Chamalières.
ACTION DES DIFFERENTS REGIMES D'ASSURANCE MALADIE : CPAM – MSA-RSI	Recueil des consommations médicamenteuses avant et après les campagnes de communication et de sensibilisation.
ACTION DE LA MAIRIE DE CHAMALIERES	Relais d'information et de diffusion vis-à-vis des différents acteurs de terrain (professionnels de santé, usagers..) par le biais de formulaires, réunions.....
PUBLIC CIBLE	L'Ensemble des Personnes âgées de Chamalières.
ETAPES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Définir et concevoir les outils de communication en fonction des cibles (médecins, pharmaciens, usagers). • Recueil de la consommation médicamenteuse • Actions de communication auprès des professionnels de santé et des usagers. <p>Mesure d'impact de la consommation médicamenteuse.</p>

PARTENAIRES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • ARS (OMEDIT) • CHU (médecin, pharmacien) • CAISSES D'ASSURANCE MALADIE • MAIRIE DE CHAMALIERES • URPS • CONSEIL DE L'ORDRE
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	<p>Subvention Caisses d'Assurance Maladie Subvention ARS</p>
INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION	<p>Nombre de personnes âgées ciblées Nombre de plaquettes diffusées. Nombre de médicaments consommés par classe thérapeutique (psychotropes) avant et après la campagne de communication.</p>

FICHE 7 : ACTION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE CHAMALIERES

AXE 3 : PARCOURS DE SOINS DES PERSONNES AGEES

ACTION 7 : DEVELOPPER LA TENUE DES ATELIERS DU BIEN VIEILLIR ET DES ATELIERS EQUILIBRE SUR LE TERRITOIRE DE CHAMALIERES

AXE D'INTERVENTION DU PROGRAMME TERRITORIAL DE SANTE DE CHAMALIERES	PARCOURS DE SANTE DES PERSONNES AGEES
PILOTE DE L'ACTION	Représentant de la Mairie de Chamalières en lien avec la MSA
INTITULE DE L'ACTION	Développer la tenue des ateliers du Bien Vieillir et des ateliers équilibre sur le Territoire de Chamalières.
OBJECTIF DE L'ACTION	Prévenir les maladies pouvant entraîner une perte d'autonomie ou son aggravation. Retarder les complications de santé liées à l'âge en informant les séniors sur les règles d'hygiène de vie (alimentation, activités physiques, sommeil, état bucco dentaire, capacités cognitives, capital osseux et iatrogénie médicamenteuse). Rompre l'isolement des personnes âgées.
ACTION DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	Coordination et suivi de l'action.
ACTION DE L'ARSEPT	Former des personnes volontaires du territoire de Chamalières pour animer et faire vivre ces ateliers.
ACTION DE LA COMMUNE DE CHAMALIERES	Informar la population concernée par le biais du CCAS, des Services d'Aides à Domicile de Chamalières, du site internet. Rechercher des volontaires pour être formés. Campagne d'informations en lien avec les partenaires et le club des aînés.
PUBLIC CIBLE	L'Ensemble des personnes âgées de la ville de Chamalières.
ETAPES DE L'ACTION	Information des populations cibles par le biais de tous les partenaires institutionnels. Identification et formation des intervenants volontaires. Tenue des ateliers.
PARTENAIRES DE L'ACTION	• CIRCONSCRIPTION MEDICO

	<p>SOCIALE DE CHAMALIERES (Infos relais)</p> <ul style="list-style-type: none"> • CONSEIL GENERAL • M.S.A. • ARSEPT • CLIC • CLUB DES AINES • ASSOCIATIONS LOCALES • CCAS CHAMALIERES
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	<p>Financement ARSEPT Financement ARS</p>
INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION	<p>Nombre de volontaires Nombre de personnes formés Nombre de tenue d'ateliers Nombre de personnes ayant bénéficié des ateliers du bien vieillir. Mesure d'impact.</p>